



03.07.2009 – 09:56 Uhr

## Conseils de sécurité du Cipi pour les grils à gaz: Grillades sans danger avec du gaz liquéfié

Berne (ots) -

- Indication: Les conseils de sécurité du Cipi pour les grils à gaz peuvent être téléchargés en format pdf sous:  
<http://presseportal.ch/fr/pm/100002394> -

Les bouteilles de gaz sont-elles sûres? Vaudrait-il mieux renoncer à les utiliser? C'est la question qu'on se pose après l'incendie dévastateur survenu dans un camping près du lac de Türler. Le Centre d'information pour la prévention des incendies précise qu'en cas de manipulation et d'entretien corrects, l'utilisation de gaz liquéfié est sans danger.

Ce n'est que lorsque des bouteilles de gaz liquéfié se trouvent dans un foyer d'incendie qu'elles se révèlent dangereuses. La pression peut alors devenir tellement forte que la bouteille explose. A part cela, l'utilisation de bouteilles de gaz liquéfié ne présente pas de danger à condition de suivre les recommandations ci-après du Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi):

- Lisez et suivez le mode d'emploi des bouteilles de gaz, des grils et des autres appareils fonctionnant au gaz liquéfié.- Contrôlez régulièrement les installations à gaz liquéfié (en particulier les conduites). Les fuites peuvent être détectées en enduisant les raccordements et les conduites d'eau savonneuse. Les conduites défectueuses doivent être remplacées immédiatement.
- En raccordant une nouvelle bouteille de gaz ou en changeant une bouteille vide, il faut veiller à ce que le robinet à gaz soit fermé et vérifier qu'il n'y a pas de sources d'allumage à proximité (feu nu, cigarette allumée, etc.).
- Pour le transport, les vannes des bouteilles de gaz doivent être munies d'une protection. Les bouteilles doivent être sécurisées dans le véhicule à l'aide d'un dispositif de fixation. Les appareils à gaz liquéfié ne doivent jamais être transportés avec la bouteille raccordée.
- Les bouteilles de gaz doivent toujours être stockées et utilisées en position debout. Comme le gaz liquéfié est plus lourd que l'air, les bouteilles ne doivent pas être stockées ou utilisées dans des locaux situés en sous-sol, des caves ou des parkings souterrains.
- Le remplissage des bouteilles de gaz doit impérativement être effectué par une entreprise spécialisée. Le plomb posé à la sortie de la vanne atteste un remplissage correct et sert à contrôler l'état de la bouteille et de la vanne.
- Les mesures de protection à prendre sont les mêmes, que les bouteilles soient pleines ou vides.

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi:  
«Attention au feu!»

Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi  
Tél.: +41/41/727'76'77  
E-mail: [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)  
Internet: [www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch)

Reto Bianchi  
Experte du cipi  
Tél.: +41/34/423'48'72

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100586177> abgerufen werden.